

COMMUNE DE MANONCOURT EN WOEVRE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 juin 2019
Et reporté le 12/06/2019 suite quorum non atteint



Le Conseil municipal, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Manoncourt-en-Woëvre, le samedi 8 juin 2019 à 10 heures et 30 minutes.

Etaient présents : M.J. LAMY- C. VOSGIEN – P.HIPPERT - Ch. PIERSON

Excusés : S.THEVENIAUT – C. VUILLAUME – F. GILBERT – E. SPINDLER

Pouvoirs : S.Théveniaut à Ch.Pierson

Le quorum n'étant pas atteint, le conseil est reporté en seconde convocation au mercredi 12 juin 2019 à 20 heures et 30 minutes.

Présents : P.Hippert. - Ch. Pierson - C. Vosgien - C. Vuillaume

Absents excusés : Fr. Gilbert - M.J. Lamy - E. Spindler - S. Théveniaut.

Procuration : M.J. Lamy donne procuration à P. Hippert.

En seconde convocation, le conseil peut délibérer sans quorum.

Après l'appel, début de la séance à 20h45.

Etude d'un recours sur la délibération 11-2019 du 13/02/2019 :

Avant tout débat, le maire demande à Monsieur C. Vosgien de sortir afin de ne pas assister au débat et à la décision, car ce dernier est intéressé à l'affaire ; C. Vosgien a accepté de sortir de la mairie.

Le maire expose avoir reçu une lettre recommandée avec AR d'un habitant de la commune, suivi d'un courrier d'un avocat saisi par cet habitant afin de demander le retrait de cette délibération, invoquant différents points de droit pouvant rendre nulle la décision devant le tribunal administratif ; après débat, le conseil municipal décide de retirer la délibération 11-2019 du 13/02/2019 pour illégalité (Chemin de Rosières -dit de la Côte en Haye- : prise en charge de travaux par pétitionnaire)

Adopté à l'unanimité.

Monsieur C. Vosgien est revenu à 21h00

Point sur travaux :

Enseigne « mairie » : plusieurs devis sont en concurrence, des précisions sont à demander pour deux devis retenus avant décision définitive (matériau et rendu visuel)

Trous sur les enrobés des voies communales : la société Colas, détenteur d'un marché à bon de commande via un groupement de commande sera sollicitée pour reboucher les trous chemin de Francheville, chemin des paquis, une partie du chemin de la saucisse et du chemin de Francheville.

Portes cimetièrre : la société Payot est contactée pour ajuster la porte dont le montant haut frotte à hauteur de la volute. Intervention prévue au plus rapidement.

Réseau d'eau : une seule entreprise a répondu à la demande de devis pour différents petits travaux (pose de coffrets comptage AEP, sectionnement ancienne conduite de la gare, purge, réparation poteau incendie et suppression de celui non conforme, jeu de vannes à réparer...). Relance est faite pour obtenir d'autres devis.

Informations diverses :

Bois et affouages 2019 : les membres de la commission bois vont passer stérer les parts de bois des affouagistes dans les jours à venir, la facture de chaque portion sera alors établie ; les pétitionnaires viendront payer leurs factures ; après règlement, le bois pourra être rentré si les conditions météo le permettent. Les bois doivent être stockés sur terrain privé ; à titre exceptionnel, le bois d'affouage peut être stocké au lieu dit de l'ancien dépotoir ; venir le demander en mairie.

CC2T et prise de compétence eau : ne sera définitive qu'après le 1^{er} juillet, date limite pour connaître si la minorité de blocage est atteinte ou non.

Autres informations :

- Interdiction préfectoral d'utilisation, de vente et transport d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques en meurthe-et-moselle du 20 juin 2019 au 22 juin 2019. Utilisation interdite sur espace public, espace privé, tous lieux de rassemblements et abords immédiats, dans les immeubles d'habitation ou en direction.
- Rappel sur la réglementation du bruit (arr.préfectoral du 26/12/1996) : nuisances sonores horaires à respecter : 8h00 à 20h00 les jours ouvrables ; 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00 les samedis ; 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.